



# Revue de presse



Mercredi 07 juin 2023

## Le nouveau projet de loi sur les douanes fin prêt



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a annoncé, mardi à Alger, la finalisation de l'élaboration du nouveau projet de loi sur les douanes, qui prévoit plusieurs mesures tendant à améliorer la prise en charge des opérateurs économiques et à renforcer la protection de l'économie nationale.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail et d'inspection au siège de la Direction générale des douanes (DGD), M. Faïd a précisé que "le nouveau projet de loi est en cours d'examen au niveau du ministère des Finances, pour être soumis au Gouvernement, puis en Conseil des ministres, avant d'être présenté aux deux chambres du Parlement".

Le ministre a, également, indiqué que la révision de la loi sur les douanes visait à s'adapter aux dispositions de la nouvelle loi sur les investissements, avec l'introduction du volet de la numérisation, et ce dans le cadre de la modernisation de cette administration qui connaît de nombreuses réformes dont le plan stratégique 2022-2024 et le nouveau système de données qui sera lancé "bientôt".

*Le premier responsable du secteur a souligné, en outre, que ce nouveau cadre législatif visait à renforcer "la lutte contre toutes formes de crimes et de fléaux économiques, dont la contrebande et, notamment, la surfacturation".*

Soulignant les efforts consentis par les agents de la Douane algérienne dans l'accomplissement de leurs tâches en tout professionnalisme, afin de protéger l'économie nationale et le citoyen, M. Faïd a indiqué que cette visite a permis de "s'enquérir de la mouture du nouvel organigramme de la DGD, de l'amélioration des conditions de travail des douaniers et de la révision des statuts de ce corps constitué dans le cadre de la Fonction publique".

Lors de son intervention devant les cadres de la Direction, M. Faïd a incité cette dernière à "consolider et à renforcer le système législatif et organisationnel, et de mettre en œuvre les standards et les normes internationaux cités dans les accords signés par notre pays".

Il a mis en exergue aussi l'importance du travail pour "l'adaptation de la structure des services externes par une présence géographique flexible et évolutive, et pour la mise à jour, la modernisation et le professionnalisme de la gestion des ressources humaines, ainsi que la promotion de l'éthique de la profession, et le renforcement du contrôle interne anticipé et préventif, outre la création de portails fonctionnels et opérationnels avec les établissements intervenant dans le commerce international".

Parmi les procédures à mettre en priorité au niveau de la Direction Générale des Douanes, poursuit le ministre, "la mise en place d'un nouveau système informatique global, la numérisation de la plupart des activités douanières, la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation à l'importation".

Le ministre a exprimé sa satisfaction quant au bilan réalisé par les équipes opérationnelles des différents services de douanes dans le cadre de la lutte contre la contrebande, notamment le trafic de drogues, de psychotropes et de marchandises subventionnées, citant le projet de numérisation, actuellement en phase de finalisation, ce qui devrait améliorer la qualité du service douanier en diminuant les délais et les coûts du traitement des dossiers de dédouanement, sécuriser les données du commerce extérieur et lutter contre l'évasion fiscale et la fraude douanière.



Plus de 1.100 milliards de DA de recouvrements douaniers en 2022

Le Directeur général des Douanes, Nouredine Khaldi a passé en revue le bilan de l'activité de la direction qui fait état de "1.100 milliards de DA de valeur de recouvrements douaniers en 2022, représentant le montant global des droits et taxes des douanes recouverts".

Les brigades opérationnelles de contrôle et de lutte contre toute forme de contrebande avaient procédé, l'année dernière, "à la saisie de plus de 10 tonnes de kif traité, plus de 4,8 millions de comprimés psychotropes et plus de 520 tonnes de produits de consommation subventionnés".

Soulignant que les groupes de travail spécialisés à la direction ont finalisé l'élaboration du nouveau projet de loi relatif aux douanes, M. Khaldi a affirmé que ses services s'attellent actuellement à développer un nouveau système informatique visant à mettre en place une base de données numériques crédible à "adopter par les pouvoirs publics pour tracer l'orientation générale économique du pays".

Ce système dont le lancement officiel est prévu pour le 5 juillet a pour objectif "la gestion et la sécurisation des échanges commerciaux internationaux et la

mise en place d'un système de contrôle efficace des opérations douanières à même de renforcer la transparence requise pour lutter contre la fraude fiscale douanière".

Lors de la visite, il a été procédé à la présentation du nouveau système informatique de la direction en cours de finalisation, et dont le lancement permettra la dématérialisation de toutes les procédures douanières à travers la numérisation des dossiers, la facilitation du suivi des données du commerce extérieur et la garantie d'une plus grande transparence



## **L'Algérie élue membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2024-2025**

NEW YORK (Nations unies) - L'Algérie a été élue mardi à New York par l'Assemblée générale de l'ONU, avec quatre autres pays, comme membres non permanents au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025.

"L'Algérie, le Guyana, la République de Corée, la Sierra Leone et la Slovénie rejoindront le premier organe de maintien de la paix et de la sécurité internationales à partir de janvier, pour une période de deux ans", rapporte le site officiel de l'ONU.

Ils faisaient partie des six pays en lice pour les cinq sièges non permanents du Conseil.

Le vote a eu lieu au scrutin secret et les candidats devaient obtenir une majorité des deux tiers, soit 128 voix.



## **Environnement: jumelage Algérie-UE au profit du CNESE**

Un projet de jumelage institutionnel entre l'Algérie et l'Union européenne (UE), au profit du Conseil national économique social et environnemental (CNESE) portant "appui au renforcement des capacités du CNESE dans l'intégration de la dimension environnementale dans l'évaluation des politiques publiques", a été

lancé mardi à Alger, lors d'un séminaire tenu en présence de représentants des différents départements ministériels et organismes intervenant dans ce projet.

Baptisé "Tashil" (facilitation, Ndlr), le projet, en coordination également avec le Conseil économique social et environnemental français (CESE), s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme "Facilité aux priorités du partenariat UE-Algérie", axé sur l'énergie, l'environnement et le développement durable et vise à "soutenir le CNESE dans ses nouvelles responsabilités en matière de l'évaluation environnementale des politiques publiques".

Lors de son allocution, le secrétaire général du CNESE, Mohamed El Amine Djafri, a assuré que l'Algérie, pleinement engagée dans la réalisation de l'agenda 2030 et les différents accords climatiques, place la question de l'environnement et la protection du climat "au cœur de ses politiques à la faveur de l'intégration de la dimension environnementale dans les différentes stratégies sectorielles et les plans et programmes de développement".

Il a, dans ce sens, affirmé que la similarité des défis climatiques et environnementaux auxquels font face l'Algérie et les pays européens rend la réalisation du projet d'appui au renforcement des capacités du CNESE dans l'évaluation des politiques publiques dans sa dimension environnementale "plus importante", eu égard, a-t-il développé, de "la nécessité de coordonner les actions entreprises au niveau régional pour une prise en charge optimale des enjeux climatiques".

Evoquant le projet de jumelage institutionnel entre l'Algérie et l'UE, M. Djafri a indiqué que celui-ci, d'une durée de 18 mois, abordant "un domaine complexe qui implique plusieurs secteurs, plusieurs institutions et devant tendre vers des résultats et des objectifs transversaux", permettra au CENSE, à l'issue de la concrétisation de ses différentes étapes, "d'aiguiller au mieux l'action gouvernementale dans le domaine environnemental".

De son côté, la représentante de l'ambassadeur de l'UE en Algérie a mis en avant "les efforts significatifs" de l'Algérie pour mettre en œuvre les nombreuses conventions internationales, signées dans le cadre de la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, se félicitant de "l'échange de bonnes pratiques" entre pairs qu'offre ce jumelage institutionnel.

Pour sa part, le secrétaire général du CESE, Valéry Molet, a relevé que cette coopération, la première du genre entre l'organisme qu'il représente et le CNESE, offrait des perspectives pour "coopérer sur des problématiques communes et partagées".

Financé par l'UE, à hauteur de 800000 euros, le projet "Tashil" vise à faciliter l'exercice par le CNESE de ses nouvelles responsabilités en matière d'environnement en lui permettant "de mieux contribuer à mesurer les performances des différentes stratégies et plans nationaux, à analyser les résultats de leur mise en œuvre et à mesurer l'efficacité et l'efficience des politiques conduites".

Devant prendre fin en juin 2024, quatorze activités seront déployées au cours de la durée du projet pour permettre d'atteindre les résultats attendus en matière de "soutien du CNESE à l'évaluation des politiques publiques liées à la transition énergétique, à la protection de l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable".

Il s'agit également d'atteindre les résultats en matière de "définition et mise en œuvre d'instruments et de méthodologies d'évaluation et de suivi des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de la transition énergétique et du développement durable".

Il s'agira, en outre, de "conseils et recommandations pour l'intégration de l'économie verte dans le développement socio-économique national".

A signaler que la phase de préparation de la plateforme visant l'élaboration des termes de références et les domaines d'interventions dans le cadre du projet avait été entamée en décembre 2022.



## **Il prévoit plusieurs mesures**

### **Laaziz Faid : Le nouveau projet de loi sur les douanes fin prêt**

Le ministre des Finances, Laaziz Faid a annoncé, ce mardi à Alger, la finalisation de l'élaboration du nouveau projet de loi sur les douanes, qui prévoit plusieurs mesures tendant à améliorer la prise en charge des opérateurs économiques et à renforcer la protection de l'économie nationale.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail et d'inspection au siège de la Direction générale des douanes (DGD), M. Faid a précisé que «le nouveau projet de loi est en cours d'examen au niveau du ministère des Finances, pour être soumis au Gouvernement, puis en Conseil des ministres, avant d'être présenté aux deux chambre du Parlement».

Le ministre a, également, indiqué que la révision de la loi sur les douanes visait à s'adapter aux dispositions de la nouvelle loi sur les investissements, avec l'introduction du volet de la numérisation, et ce dans le cadre de la modernisation de cette administration qui connaît de nombreuses réformes dont le plan stratégique 2022-2024 et le nouveau système de données qui sera lancé «bientôt».

Le premier responsable du secteur a souligné, en outre, que ce nouveau cadre législatif visait à renforcer «la lutte contre toutes formes de crimes et de fléaux économiques, dont la contrebande et, notamment, la surfacturation».

Soulignant les efforts consentis par les agents de la Douane algérienne dans l'accomplissement de leurs tâches en tout professionnalisme, afin de protéger l'économie nationale et le citoyen, M. Faïd a indiqué que cette visite a permis de «s'enquérir de la mouture du nouvel organigramme de la DGD, de l'amélioration des conditions de travail des douaniers et de la révision des statuts de ce corps constitué dans le cadre de la Fonction publique».

Lors de son intervention devant les cadres de la Direction, M. Faïd a incité cette dernière à «consolider et à renforcer le système législatif et organisationnel, et de mettre en œuvre les standards et les normes internationaux cités dans les accords signés par notre pays».

Il a mis en exergue aussi l'importance du travail pour «l'adaptation de la structure des services externes par une présence géographique flexible et évolutive, et pour la mise à jour, la modernisation et le professionnalisme de la gestion des ressources humaines, ainsi que la promotion de l'éthiques de la profession, et le renforcement du contrôle interne anticipé et préventif, outre la création de portails fonctionnels et opérationnels avec les établissements intervenant dans le commerce international».

Parmi les procédures à mettre en priorité au niveau de la Direction Générale des Douanes, poursuit le ministre, «la mise en place d'un nouveau système informatique global, la numérisation de la plupart des activités douanières, la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation à l'importation».

Le ministre a exprimé sa satisfaction quant au bilan réalisé par les équipes opérationnelles des différents services de douanes dans le cadre de la lutte contre la contrebande, notamment le trafic de drogues, de psychotropes et de

marchandises subventionnées, citant le projet de numérisation, actuellement en phase de finalisation, ce qui devrait améliorer la qualité du service douanier en diminuant les délais et les coûts du traitement des dossiers de dédouanement, sécuriser les données du commerce extérieur et lutter contre l'évasion fiscale et la fraude douanière.

Plus de 1.100 milliards de DA de recouvrements douaniers en 2022

Le Directeur général des Douanes, Nouredine Khaldi a passé en revue le bilan de l'activité de la direction qui fait état de «1.100 milliards de DA de valeur de recouvrements douaniers en 2022, représentant le montant global des droits et taxes des douanes recouvrés».

Les brigades opérationnelles de contrôle et de lutte contre toute forme de contrebande avaient procédé, l'année dernière, «à la saisie de plus de 10 tonnes de kif traité, plus de 4,8 millions de comprimés psychotropes et plus de 520 tonnes de produits de consommation subventionnés».

Soulignant que les groupes de travail spécialisés à la direction ont finalisé l'élaboration du nouveau projet de loi relatif aux douanes, M. Khaldi a affirmé que ses services s'attellent actuellement à développer un nouveau système informatique visant à mettre en place une base de données numériques crédible à «adopter par les pouvoirs publics pour tracer l'orientation générale économique du pays».

Ce système dont le lancement officiel est prévu pour le 5 juillet a pour objectif «la gestion et la sécurisation des échanges commerciaux internationaux et la mise en place d'un système de contrôle efficace des opérations douanières à même de renforcer la transparence requise pour lutter contre la fraude fiscale douanière».

Lors de la visite, il a été procédé à la présentation du nouveau système informatique de la direction en cours de finalisation, et dont le lancement permettra la dématérialisation de toutes les procédures douanières à travers la numérisation des dossiers, la facilitation du suivi des données du commerce extérieur et la garantie d'une plus grande transparence.



## Laaziz Faïd: La numérisation des Douanes connaît ses dernières étapes



Le ministre des Finances a affirmé, ce matin, que les Douanes constituent un «miroir qui traduit la nature et l'organisation des institutions de l'Etat ». Compte tenu de leur importance, les Douanes, dira Laâziz Faïd, «devront réfléchir à mettre en place un programme à même de redynamiser son activité de façon progressive ». Ce programme devra s'appuyer sur l'amélioration du service public, la participation à l'amélioration du climat des affaires, l'accompagnement de l'investissement productif. Pour ce faire, M. Faïd préconise des mesures liées à l'organisation, l'environnement des Douanes et de la législation. Par mesures, le premier argentier du pays désigne, entre autres, la mise en place d'un nouveau système d'information, le renforcement du contrôle anticipatif. Relevant les différentes missions de cette institution, le ministre des Finances a mis en avant le rôle professionnel des agents douaniers notamment dans la lutte contre la contrebande, s'inscrivant en parfaite harmonie avec la politique publique du Gouvernement.

Par ailleurs, le ministre des Finances rappelle que les Douanes ont engagé un processus de numérisation qui connaît ses dernières étapes d'organisation salvatrices, comportant des solutions innovantes. D'autre part, M. Faïd fait part de la détermination entière de son département à accompagner les Douanes à améliorer leurs prestations.



## **Douanes algériennes : Plus de 1100 milliards DA en recouvrements**

Le directeur général des douanes, Nouredine Khaldi, a révélé que les Douanes ont recouvré plus de 1100 milliards de dinars de taxes en 2022.

« Au cours de l'année 2022 les services de la douane ont réalisé un bilan significatif, plus d'importants revenus ont été réalisés pour le trésor public, estimés à 1100 milliards de dinars comme montant des redevances, sans compter les recettes des équipes mobiles pour lutter contre la contrebande » a indiqué Nouredine Khaldi à l'ouverture de la rencontre avec tous les cadres centraux de la Direction Générale des Douanes en présence du ministre des Finance Laazizi Faid.

Un montant reflétant l'apport de l'institution de régulation dans le financement du trésor public. Le même responsable a ajouté que « le département des douanes a réalisé, en coordination avec les opérations avec diverses institutions de sécurité, un processus qualitatif de lutte contre la contrebande ».

Selon le locuteur, l'Autorité des douanes, en tant qu'organe régulier, accomplit des tâches essentielles, dont la plus importante est la protection de l'économie nationale. La Douane accompagne, également, le travail du gouvernement, notamment en ce qui concerne l'octroi de facilités aux clients et le contrôle du commerce.

Compte tenu du rôle assigné aux Douanes, il est nécessaire que les services douaniers soient un acteur efficace dans l'élaboration de la stratégie sécuritaire en coordination avec les différents services de sécurité. En effet, plusieurs opérations de lutte contre la contrebande, le crime organisé, notamment le narcotrafic, ont été menées en étroite collaboration par les différents services de sécurité. Concernant, justement, le bilan de ces opérations, Nouredine Khaldi a fait état de la saisie de « 10 tonnes de kif traité, 4 millions de comprimés de psychotropes, 520 tonnes de produits de larges consommation ».



### **Spectaculaire coup de filet au port d'Alger 30 douaniers arrêtés**

Plus de 30 douaniers, dont le chef de l'inspection des services des douanes et le directeur régional du port d'Alger, ainsi que des agents, ont été placés en détention provisoire.

Les investigations menées par les services de recherche de la Gendarmerie nationale ont déclenché un scandale de grande envergure qui a touché le secteur, entraînant plus de 30 douaniers, dont des femmes travaillant au port d'Alger ainsi que des agents de transit, dans des opérations suspectes. C'est du moins ce que rapporte le site «echouroukonline» qui précise que le dossier est actuellement instruit par le juge d'instruction de la première chambre du pôle pénal économique et financier de Sidi M'hamed, qui a ordonné, dans la nuit de mardi à mercredi 31 mai, «le placement en détention provisoire de 13 douaniers, dont une femme, enceinte, 12 agents de transit de la législation douanière, surfacturation, pour évvasion fiscale, abus de la fonction d'une manière qui viole les lois, l'acceptation d'un avantage illégal. Et la présentation du chef de l'inspection des services des douanes et le directeur régional du port d'Alger devant le même juge d'instruction. Il y a lieu de convenir que de telles opérations reflètent un changement profond dans l'organisation et dans le fonctionnement de cette institution. Elles renseignent sur la volonté de l'État à baliser les points névralgiques de la relance économique, à travers l'instauration de mécanismes transparents visant à booster les activités dépendantes de l'administration douanière. selon la même source, les faits du dossier, concernant l'importation de voitures de luxe telles que les marques Lamborghini, Porsche, Mercedes et autres, faisant l'objet de factures erronées à travers une réduction importante des montants, qui ont atteint la moitié du prix réel de la voiture, provoquant l'évasion fiscale, afin d'obtenir des réductions de la valeur des droits et droits de douane «TVA-DD». Le mode opératoire se base sur la manipulation de l'article 16 du Code des douanes en occultant, les tarifications données par la référence internationale en la matière, en l'occurrence le système «Argus». La valeur déclarée dans ce cadre constitue une base pour le calcul des droits des redevances obligatoires, qui est le résultat du prix approuvé dans la base de données, à partir de laquelle la valeur de la taxe sur la valeur ajoutée approuvée dans les pays européens, qui équivaut à 20%, est déduite, et le prix du fret maritime y est ajouté. Il faut dire que devant la lutte soutenue contre ces pratiques frauduleuses, qui entravent l'activité du commerce extérieur, la résistance aux changements persiste aveuglément. En dépit des transgressions et infractions commises par les douaniers de tous grades dans le processus initial de dédouanement des voitures et la réduction de leur valeur financière réelle, l'étau se resserre sur ces réseaux mafieux. Ce n'est qu'une question de temps avant de voir des pratiques aussi flagrantes, disparaître sous le poids d'une riposte forte. Cette dernière s'articule autour de l'impératif de réduire à néant les

techniques qui consistent à faire passer les véhicules sous douane en zone de dépôt, alors qu'elles ne répondent pas aux textes réglementaires en matière de valeur, de type, ou encore sur le degré de conformité avec les déclarations faites.



## **Nouvelles règles relatives au Code des marchés publics Le gré à gré remplacé**

L'avant-projet prévoit la création d'un portail électronique, d'un Conseil national des marchés publics...

Le projet de loi fixant les règles générales relatives au Code des marchés publics a atterri sur le bureau de l'APN. Il sera présenté, prochainement, devant la commission des finances. Ce texte de loi, prévoit de supprimer «les procédures de gré a gré simple et de procédure de gré a gré après consultation». Elles seront remplacées, selon l'exposé des motifs, par «la procédure négociée directe et à la procédure négociée après consultation, sans appel formel à la concurrence, dans des cas exceptionnels». Ce changement permet de s'accorder avec l'importance majeure que revêt la négociation dans ces deux procédures. Laquelle négociation, peut porter sur les prix et les conditions d'exécution du marché public. Dans le cadre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, le projet de loi prévoit la réalisation d' «un portail électronique des marchés publics». L'article 103 du projet dispose qu' «il est institué un portail électronique des marchés publics, dont la gestion est assurée par les services compétents du ministère des Finances». L'article 104 stipule que «les informations et documents qui transitent via ce portail sont utilisés pour constituer une base de données, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur». Dans le cadre de la lutte contre la corruption, et sans préjudice des sanctions pénales ou des mesures coercitives, il est prévu l'élaboration, par le ministre des Finances, d' «un code d'éthique et de déontologie» à l'adresse des fonctionnaires et agents publics intervenant dans la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics, qui prennent acte de son contenu et s'engagent à le respecter. Aussi, précise-t-on, «le partenaire cocontractant est tenu de souscrire la déclaration de probité». Le

projet de loi prévoit aussi la création du Conseil national des marchés publics, auprès du ministre des Finances. Il aura pour mission, entre autres, de donner un avis sur les litiges nés de l'exécution des marchés publics conclus avec des partenaires cocontractants étrangers, se prononcer, dans le cadre du contrôle de la régularité des procédures de passation et d'attribution des marchés d'importance nationale, sur tout projet de cahier des charges, de marché public et d'avenant, et le cas échéant de recours, selon les seuils fixés, d'effectuer annuellement, en coordination avec les services concernés, un recensement économique des marchés publics et d'analyser, en relation avec les services compétents, les données relatives aux aspects économiques et techniques des marchés publics et faire des recommandations au gouvernement. En outre, le même texte de loi prévoit que l'appel à la concurrence peut se faire selon la procédure de consultation, d'appels d'offres ou de procédures spécifiques. Cela dépend du montant ou de la nature de la prestation à réaliser. Il peut aussi être défini par rapport à des conditions ou des considérations spécifiques.



## **IMPORTATION DE VÉHICULES DE LUXE : Plus de 30 douaniers impliqués dans des actes de corruption**

Un méga-scandale, c'est ainsi que les commentateurs des médias ont qualifié l'affaire actuellement instruite par le juge d'instruction près la première chambre du pôle pénal économique et financier de Sidi M'hamed (Alger), qui a éclaboussé le secteur des Douanes.

Plus de 30 douaniers sont impliqués dans des actes de violation de la législation douanière, de surfacturation, d'évasion fiscale, d'abus de fonction, avantages indus, et autres. Il s'agit d'opérations frauduleuses liées à l'importation de voitures de luxe telles que Lamborghini, Porsche, Mercedes. Des sources médiatiques font état de la mise en détention de 13 douaniers, dont une femme tandis que d'autres, dont une femme enceinte, ont été placés sous contrôle judiciaire, et 12 agents de transit ont été mis en détention provisoire, après avoir été inculpés de chefs d'inculpation inscrits au Code pénal et à loi sur la Lutte et la prévention contre la corruption. Cette information prouve que la mafia et les fraudeurs persistent dans leurs méfaits portant préjudice à l'intérêt national. Elle montre également que la lutte contre ces pratiques s'intensifie de plus en plus. Les « parasites » de la sphère informelle sont traqués, par les différents services

concernés qui s'appuient sur les nouvelles lois destinées à protéger les droits des consommateurs, l'économie nationale, tout en renforçant la confiance des investisseurs locaux et étrangers qui souhaitent faire leurs affaires en Algérie. Dans cet esprit, en avril dernier, le directeur du contentieux et de l'encadrement des recettes des Douanes à la Direction générale des Douanes, le contrôleur Mihafdi Reda, a annoncé le lancement, le 5 juillet prochain, du nouveau système d'information des Douanes qui permettra de faciliter les opérations de dédouanement, de renforcer la transparence et de développer les moyens de lutte contre la fraude et la contrebande et donner plus d'efficacité à la lutte contre la criminalité, notamment en ce qui concerne la surfacturation et le détournement d'argent. Tout récemment, la Direction générale des Douanes (DGD) a annoncé un mouvement partiel, ayant inclus des changements et des nominations, dans le corps des cadres supérieurs relevant des services extérieurs des Douanes algériennes. Ces nouvelles nominations s'inscrivent, selon la DGD, dans le cadre du « mouvement périodique des cadres de la Douane algérienne visant à impulser une nouvelle dynamique et à améliorer la performance des services de douanes au niveau national ». Il y a deux mois, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, le président Abdelmadjid Tebboune a donné des instructions à l'effet de concrétiser le projet de numérisation des Domaines, des Impôts et des Douanes, dans un délai de six mois au maximum. En même temps que la numérisation, et pour mettre fin au fléau de la corruption, le secteur de l'enseignement devra renforcer dans ses programmes, l'éducation civique et lui donner une orientation qui permette la formation d'un citoyen soucieux de l'intérêt général et pas seulement de son bien être individuel. Depuis le début des années 1980, dans la foulée des premières opérations de libéralisation de l'économie, les fléaux de la fraude et de la malversation ont marqué les mentalités des personnes vulnérables à la tentation de la malhonnêteté dans toutes sortes de transactions. Progressivement, des mafias se sont constituées dans les secteurs propices à l'enrichissement rapide. Ces mafias sont parvenues à prendre des positions dominantes et à entraîner le pourrissement de très larges pans de la société algérienne. Elles ont influencé une catégorie d'Algériens qui n'avaient plus qu'un but: s'en mettre plein les poches, quels que soient les moyens, y compris par la corruption et le détournement des deniers et des biens publics, dans le but d'acquérir un mode de consommation copié sur celui des personnes les plus riches à l'étranger (résidences et véhicules de luxe, voyages...), d'étaler leurs richesses de façon ostentatoire et aussi d'alimenter illicitement leurs comptes à l'étranger. Ce comportement-véritable fléau- est en contradiction totale avec les valeurs morales qui ont animé les moudjahidine qui ont libéré le pays de la domination coloniale.

## **Douanes : Le nouveau projet de loi fin prêt**

Le ministre des Finances, Laaziz Faid a annoncé, ce mardi à Alger, la finalisation de l'élaboration du nouveau projet de loi sur les douanes, qui prévoit plusieurs mesures tendant à améliorer la prise en charge des opérateurs économiques et à renforcer la protection de l'économie nationale.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail et d'inspection au siège de la Direction générale des douanes (DGD), M. Faid a précisé que "le nouveau projet de loi est en cours d'examen au niveau du ministère des Finances, pour être soumis au Gouvernement, puis en Conseil des ministres, avant d'être présenté aux deux chambres du Parlement".

Le ministre a, également, indiqué que la révision de la loi sur les douanes visait à s'adapter aux dispositions de la nouvelle loi sur les investissements, avec l'introduction du volet de la numérisation, et ce dans le cadre de la modernisation de cette administration qui connaît de nombreuses réformes dont le plan stratégique 2022-2024 et le nouveau système de données qui sera lancé "bientôt".

Le premier responsable du secteur a souligné, en outre, que ce nouveau cadre législatif visait à renforcer "la lutte contre toutes formes de crimes et de fléaux économiques, dont la contrebande et, notamment, la surfacturation".

Soulignant les efforts consentis par les agents de la Douane algérienne dans l'accomplissement de leurs tâches en tout professionnalisme, afin de protéger l'économie nationale et le citoyen, M. Faid a indiqué que cette visite a permis de "s'enquérir de la mouture du nouvel organigramme de la DGD, de l'amélioration des conditions de travail des douaniers et de la révision des statuts de ce corps constitué dans le cadre de la Fonction publique".

Lors de son intervention devant les cadres de la Direction, M. Faid a incité cette dernière à "consolider et à renforcer le système législatif et organisationnel, et de mettre en œuvre les standards et les normes internationaux cités dans les accords signés par notre pays". Il a mis en exergue aussi l'importance du travail pour "l'adaptation de la structure des services externes par une présence géographique flexible et évolutive, et pour la mise à jour, la modernisation et le professionnalisme de la gestion des ressources humaines, ainsi que la promotion de l'éthiques de la profession, et le renforcement du contrôle interne anticipé et

préventif, outre la création de portails fonctionnels et opérationnels avec les établissements intervenant dans le commerce international”.

Parmi les procédures à mettre en priorité au niveau de la Direction Générale des Douanes, poursuit le ministre, “la mise en place d’un nouveau système informatique global, la numérisation de la plupart des activités douanières, la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation à l’importation”.



### **Commerce : Hausse considérable du nombre des exportateurs**

Le nombre d’exportateurs a connu une augmentation considérable, passant de 475 en 2010 à 1 628 actuellement, à la faveur des mesures incitatives prises par les pouvoirs publics. C’est ce qu’a affirmé le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni

Pour encourager les exportations hors hydrocarbures, les pouvoirs publics ont pris une panoplie de mesures visant l’accompagnement des opérateurs activant dans l’exportation. Il s’agit de la facilitation des procédures d’exportation et l’accompagnement des entreprises dans le processus d’homologation de leurs produits par les laboratoires compétents, en sus du paiement d’une partie des coûts de transport et de la participation aux foires organisées à l’étranger, selon les précisions du ministre qui s’est exprimé devant la Commission des affaires économiques, du développement, de l’industrie, du commerce et de la planification à l’APN.

L’occasion aussi pour le ministre de présenter les grandes lignes de la stratégie adoptée en coordination avec les différents secteurs concernés par l’exportation en vue de promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

Il s’agit de plusieurs mesures prises dont l’ouverture d’ateliers techniques et l’activation de la cellule d’écoute au profit des exportateurs à l’effet de leur assurer l’accompagnement systématique et de qualité sur le terrain et d’explorer certains marchés de gros et les bases logistiques, en tant que plateforme d’exportation des produits dans les marchés mondiaux notamment les marchés frontaliers. Le ministre a, dans ce sens, évoqué la création d’une commission multisectorielle chargée d’inspecter les postes frontaliers et d’examiner leur opérationnalité en vue de contribuer à la facilitation des opérations d’exportation vers les marchés des pays voisins.

La participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger au deuxième semestre 2023 et en 2024 ainsi que l'ouverture de succursales de la société algérienne des foires et exportations (SAFEX-SPA), au Niger, en Mauritanie, et au Sénégal, ont été mises en avant par le ministre, lequel a aussi signalé la révision de l'organisation de l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) et de la chambre algérienne du commerce et de l'industrie, ainsi que de l'organigramme des conseils des hommes d'affaires.

Pour ce qui est des importations, le ministre a affirmé que les opérations « d'épuration » amorcée par le secteur, a permis de réduire le nombre d'importateurs de 42 805 à 14 641. Une opération qui s'inscrit dans le cadre des efforts visant à réguler les importations, surtout celles qui ne servent pas l'économie nationale, a indiqué M. Zitouni, lequel a aussi souligné l'importance de la numérisation adoptée par son secteur.

### **Retrait des licences d'importation dans certains cas**

Les opérateurs disposant de licences d'importation qui n'approvisionnent pas le marché dans un délai d'un mois, verront leurs licences retirées. C'est ce qu'a affirmé le ministre du Commerce, précisant que cette mesure est motivée par le fait que les licences d'importation accordées aux importateurs et aux opérateurs économiques ne soient pas exploitées. Selon lui, dans certains cas, le ministère accorde des attestations de domiciliation bancaire aux opérateurs économiques et importateurs pour approvisionner le marché et, ainsi, éliminer les pénuries et faire face à la spéculation, mais dans certains cas, ces licences restent bloquées et inexploitées.

Une situation qui provoque une pénurie sur le marché, selon les précisions du ministre, citant le cas du lait infantile, en dépit de l'octroi de licences d'importation à neuf opérateurs. Raison pour laquelle une décision a été prise. « Ces licences ont désormais une validité d'un mois. Une fois cette date dépassée, elles sont considérées comme nulles et seront retirées pour être accordées à d'autres opérateurs », a-t-il précisé.

**LE JEUNE  
INDEPENDANT**

### **Elue au Conseil de sécurité : L'Algérie imprime sa marque**

L'Algérie a été élue ce mardi à New York par l'Assemblée générale de l'ONU, comme membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2024-

2025. Elle entamera son mandat le 1er janvier 2024 et exercera ses fonctions jusqu'au 31 décembre 2025. Ont également été élus la Sierra Leone, la Corée du Sud, le Guyana et la Slovaquie.

A noter que c'est la quatrième fois de son histoire que l'Algérie occupe un siège non permanent au Conseil de sécurité, après les mandats de 1968-1969, 1988-1989 et 2004-2005.

La présidence algérienne a rapidement réagi à cette victoire diplomatique. Dans un communiqué diffusé ce mardi après-midi, il est indiqué que l'élection de l'Algérie comme membre non permanent du Conseil de sécurité, est un « succès diplomatique qui confirme le retour de l'Algérie nouvelle sur la scène internationale » et « traduit la considération et l'estime » dont bénéficie le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de la part de la communauté internationale.

« En reconnaissance à son rôle pivot dans sa région », l'Algérie a été élue, au premier tour, avec 184 voix sur 193, par l'Assemblée générale des Nations unies, membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 2024, à l'issue d'un vote à bulletins secrets des 193 Etats membres de l'ONU, lit-on dans le communiqué.

« Cette élection, qui est à inscrire à l'actif de la politique étrangère de notre pays, traduit la considération et l'estime dont bénéficie le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, de la part de la communauté internationale et reflète sa reconnaissance pour sa contribution en faveur de la paix et de la sécurité internationales », souligne le texte.

Et de poursuivre que « ce succès diplomatique confirme bien le retour de l'Algérie nouvelle sur la scène internationale et entérine la vision et approche du président de la République pour la préservation de la paix et la sécurité dans le monde, fondées sur la coexistence pacifique, le règlement pacifique des différends et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays dans le cadre d'une politique étrangère qui puise ses principes, ses valeurs et ses idéaux de notre guerre libératrice ».

Selon ce communiqué, « cette politique étrangère bénéficie aujourd'hui d'un cap et d'une vision qu'elle doit au Président Abdelmadjid Tebboune. Le Chef de l'Etat l'a également dotée d'un projet global et cohérent qui s'attache indissolublement à la défense des intérêts nationaux sous toutes leurs formes et en toutes circonstances ».

La même source n'a pas manqué de faire des rappels : « Après avoir assumé avec un grand succès la présidence du Sommet de la Ligue arabe, cette élection

dans l'organe principal des Nations unies, garant du maintien de la paix et la sécurité internationales, confère à notre pays une responsabilité particulière en participant, au sein du Conseil de sécurité au processus décisionnel mondial, une occasion renouvelée pour notre pays de réaffirmer ses principes-valeurs et de partager sa vision sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ».

Selon le communiqué de la Présidence, l'Algérie, « qui ambitionne d'apporter sa contribution à l'action du Conseil de sécurité, est déterminée à focaliser ses efforts pour le renforcement de la paix et la sécurité internationales et d'un multilatéralisme revigoré avec des grands partenariats, la promotion des principes et valeurs du non alignement ainsi que la poursuite de la lutte antiterroriste et la promotion de la participation des femmes et des jeunes à ces efforts internationaux ».

« L'Algérie veillera également à porter la voix des pays arabes et africains et à assurer la défense des intérêts stratégiques communs sur les différentes questions relevant des compétences du Conseil de sécurité », a-t-on assuré.

« L'Algérie saisit cette très heureuse occasion pour exprimer ses remerciements et sa gratitude à l'Union africaine, à la Ligue des Etats arabes et à l'Organisation de la Coopération Islamique pour le parrainage précieux de sa candidature. Elle leur renouvelle sa détermination inébranlable et inaltérable à défendre toutes leurs causes légitimes et à promouvoir toutes leurs attentes et toutes leurs aspirations au sein du Conseil de sécurité ».

Elle « adresse les mêmes remerciements et exprime la même reconnaissance à l'ensemble des Etats membres des Nations Unies qui l'ont honorée de la confiance et l'ont distinguée en favorisant son accession à l'organe auquel ils ont confié la noble mais lourde mission de maintenir la paix et de préserver la sécurité internationale », conclut le communiqué.

**LE JEUNE  
INDEPENDANT**

## **Environnement : Lancement d'un projet de jumelage avec l'UE**

Un projet de jumelage institutionnel entre l'Algérie et l'Union européenne (UE), au profit du Conseil national économique social et environnemental (CNESE) portant "appui au renforcement des capacités du CNESE dans l'intégration de la dimension environnementale dans l'évaluation des politiques publiques", a été lancé ce mardi à Alger, lors d'un séminaire tenu en présence de représentants

des différents départements ministériels et organismes intervenant dans ce projet.

Baptisé "Tashil" (facilitation, Ndlr), le projet, en coordination également avec le Conseil économique social et environnemental français (CESE), s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme "Facilité aux priorités du partenariat UE-Algérie", axé sur l'énergie, l'environnement et le développement durable et vise à "soutenir le CNESE dans ses nouvelles responsabilités en matière de l'évaluation environnementale des politiques publiques".

Lors de son allocution, le secrétaire général du CNESE, Mohamed El Amine Djafri, a assuré que l'Algérie, pleinement engagée dans la réalisation de l'agenda 2030 et les différents accords climatiques, place la question de l'environnement et la protection du climat "au cœur de ses politiques à la faveur de l'intégration de la dimension environnementale dans les différentes stratégies sectorielles et les plans et programmes de développement".



## **Assurances et financement de l'économie : Créer un fonds d'investissement commun de 26 milliards DA**

La contribution des assurances au financement de l'économie nationale continue à alimenter les débats. Réalisant une analyse du secteur pour l'année 2021, dont une copie nous a été transmise, le président du cabinet Finabi, Chabane Assad, s'est dit «surpris» par «la solvabilité du secteur et la structure des actifs admis pour couvrir les engagements règlementés qui regroupent l'assurance directe et indirecte ».

En termes de chiffres, Chabane Assad suggère de «ramener le ratio des valeurs de l'Etat à 66% et le ratio de valeurs mobilières à 20%». Le résultat est que «les compagnies auraient pu transférer 26 milliards de DA vers le portefeuille valeurs mobilières». Ces dernières seront utilisées pour «alimenter un fonds d'investissement commun destiné au financement des investissements, avec un effet levier de 100 milliards si on mixe ces ressources avec le crédit bancaire». Pour les perspectives, M. Assad estime que «la situation en 2023 n'a pas changé, donc leur recommandation est applicable à la structure des actifs actuels».

Plus explicite, le fondateur du cabinet Finabi conseil relève que «la marge de solvabilité couvre 92% des provisions techniques, alors que la norme minimale est de 15%. Six fois l'exigence légale». Selon la réglementation, souligne-t-il, les engagements réglementés des sociétés d'assurances «sont constitués par les provisions techniques et les provisions réglementées. Ils doivent faire l'objet, au niveau du bilan, d'une représentation équivalente». Une équivalence qui sera assurée par «les valeurs d'Etat à hauteur de 50% au minimum des engagements réglementés ; Les valeurs mobilières (actions et bons de trésor à court terme) à hauteur maximale de 20% des engagements réglementés». Le reliquat des engagements règlementés, lui, «peut être représenté par des actifs immobiliers ou des dépôts à terme». Le même responsable indique que les engagements règlementés fin 2021 «ont été de 257 milliards de DA. La structure des actifs représentatifs est constituée des valeurs de l'Etat qui étaient de 195,5 milliards de DA (76% des engagements règlementés, 26% au-dessus de la norme) alors que les valeurs mobilières sont seulement de 25,5 milliards de DZD (à peine 10% alors que le secteur peut atteindre un taux de 20%!)). La source de notre recommandation, explique le fondateur du cabinet Finabi, «est que la répartition constatée (76% en valeurs de l'Etat jugée excessive et 10% sous forme de valeurs mobilières jugée insuffisante) n'est pas optimale, car les compagnies d'assurances ne participent pas d'une manière active au financement de l'économie». Par ailleurs, il convient de souligner que la revue spécialisée dans les assurances Middle East insurance review vient de consacrer un dossier sur les perspectives du marché des assurances en Algérie, et dans lequel elle met en avant, surtout, l'énorme potentiel de croissance du secteur «permettant d'atteindre environ 6 milliards de dollars» à terme, contre 1,2 md de dollars de chiffre d'affaires en 2022. Les performances de l'année derrière, souligne la revue, «ont montré que le marché s'est bien redressé après la pandémie de la Covid-19. La tendance à la croissance devrait se poursuivre en 2023 malgré les contraintes».



## **Systeme statistique national : Raccourcir les delais d'exécution**

a ministre de la Numérisation et des Statistiques, Meriem Ben Mouloud, a demandé, hier à Alger, aux membres des commissions chargées, au niveau du

Conseil national de la statistique (CNS), d'élaborer les feuilles de routes de la stratégie nationale de développement des statistiques, de raccourcir les délais d'exécution des actions importantes, pour l'amélioration du Système statistique national (SSN).

S'exprimant lors d'un point de presse organisé en marge de la tenue de la deuxième session extraordinaire du CNS, Mme Ben Mouloud, aussi présidente de ce conseil, a indiqué qu'après avoir suivi la présentation des feuilles de routes établies par les trois commissions : celle en charge de la stratégie nationale des statistiques, celle des données statistiques économiques et celle qui s'occupe des données statistiques sociales, elle a «demandé à leurs responsables de raccourcir les délais d'exécution de certaines actions importantes pour l'amélioration du SSN». La ministre s'attend à «avoir des résultats d'ici au moins le mois de septembre 2023, surtout pour la stratégie nationale des statistiques», a-t-elle précisé. Elle a également fait état de la présentation des résultats des travaux menés par les groupes installés pour la mise à jour de l'année de base du produit intérieur brut (PIB), ainsi qu'à l'intégration de l'«économie non observée» dans l'élaboration des comptes économiques. Les membres du CNS se sont, en outre, penchés sur les canevas élaborés et envoyés à tous les secteurs «pour enrichissement et validation de la donnée statistique produite et surtout des besoins des secteurs en matière de statistiques», a-t-elle ajouté, expliquant que ces canevas «vont être la base de la conception des fonctionnalités de la plateforme de statistiques dynamiques et pour la récolte de l'information, au niveau local et central». La ministre a rappelé que son département est «technique et transversal», ce qui lui demande de travailler en collaboration avec tous les secteurs, sachant que les membres des commissions et des groupes sont des cadres représentant les départements ministériels. Mme Ben Mouloud a indiqué, également, lors de son allocution d'ouverture, que la tenue de cette deuxième session extraordinaire du CNS s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par son département «afin d'activer et de dynamiser cette instance, pour lui permettre d'en faire un cadre efficace de concertation et de coordination entre les différents secteurs et acteurs du SSN». Elle a tenu à souligner que le Gouvernement accorde «une place particulière» au développement et au renforcement du SSN «comme moyen efficace et effectif d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques économiques et sociales, tout en veillant à la prise en compte des technologies numériques dans les filières statistiques». Elle a rappelé, à ce titre, les nombreux dossiers liés au domaine de la statistique,

sur lesquels travaille actuellement son département, à l'instar de développer une plateforme numérique dynamique pour les statistiques et la mise à jour de l'année de référence du PIB. Il s'agit également de l'intégration du «secteur invisible» dans l'élaboration des comptes économiques, de la création d'un numéro d'indentification commun des entreprises, la réparation d'une évaluation précise et complète du système statistique du secteur agricole, la préparation et le développement d'une stratégie nationale pour le développement des statistiques comme vision à long terme, ou encore la modernisation du cadre institutionnel et juridique.



**Khaldi : «Le nouveau système d'information sera lancé le 5 juillet prochain»**

Le directeur général des Douanes algériennes, Nouredine Khaldi, a révélé que l'institution qu'il dirige a recouvré plus de 1.100 milliards de dinars de taxes en 2022, ce qui reflète la présence de l'institution de régulation dans le financement du casino public.

Lors de l'ouverture de la rencontre avec tous les cadres centraux de la Direction générale des Douanes en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd, Khaldi a indiqué qu'«au cours de l'année 2022 les services des Douanes algériennes ont réalisé un bilan significatif. D'importants revenus ont été réalisés pour le Trésor public, estimés à 1.100 milliards de dinars comme montant des redevances, sans compter les recettes des équipes mobiles de lutte contre la contrebande».

Nouredine Khaldi a précisé lors de son intervention que «le département des Douanes a réalisé, en coordination avec les opérations avec diverses institutions de sécurité, un processus qualitatif de lutte contre la contrebande».

Il a également indiqué que «les Douanes algériennes, en tant qu'organe régulier, accomplit des tâches essentielles, dont la plus importante est la protection de l'économie nationale, et qu'elle accompagne le travail du gouvernement, notamment en ce qui concerne la fourniture de facilités aux clients et l'imposition des contrôles commerciaux légitimes».

Le DG a ajouté que «compte tenu du rôle alterné des Douanes, il était nécessaire que les services douaniers soient un acteur efficace dans la définition de la

stratégie de sécurité en coordination avec les différentes institutions de sécurité. Plusieurs opérations spécifiques ont été réalisées dans la lutte contre la contrebande. Il y a des opérations visant la patrie, notamment par l'introduction de poisons».

Revenant au bilan des Douanes, Khaldi a fait état de la saisie de «4 millions de comprimés et 520 tonnes de matières de grande consommation en provenance de l'étranger». D'autre part, il a révélé que «la préparation du projet de loi douanière a été achevée, ce qui a été inclus dans le nécessaire des mesures d'encadrement du commerce extérieur».

En outre, le directeur général des Douanes a révélé que «le lancement officiel du nouveau système d'information via le port, l'aéroport Houari-Boumediene et les passages frontaliers se fera le 5 juillet».

#### **Faïd : «Le projet de loi douanière sera bientôt présenté au gouvernement»**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a indiqué que «des instructions ont été données pour réduire les délais douaniers et accompagner les exportateurs». A propos du projet de loi douanière, il a fait savoir qu'«elle sera bientôt présentée au gouvernement».

«Après l'élaboration de son texte, qui comprend un certain nombre d'amendements réglementant cet organe sensible sur lequel l'Etat s'appuie beaucoup, la loi sera présentée au gouvernement puis en Conseil des ministres avant de la présenter au Parlement», a-t-il ajouté.

Par la suite, le ministre a examiné l'état d'avancement des travaux des différentes structures, équipements et logiciels ouvrant la voie au lancement officiel du nouveau système d'information pour les Douanes, dont la phase pilote a été supervisée par le Premier ministre au mois de janvier dernier.

Faïd a également inspecté lors de sa visite «les services des Douanes algériennes au niveau de l'aéroport international Houari-Boumediene d'Alger pour s'enquérir de l'état d'avancement des services en charge du traitement des voyageurs et les mesures prises pour assurer les meilleurs accueil et accompagnement des Algériens résidant à l'étranger en préparation de la saison estivale 2023, ainsi que le contrôle des performances douanières au niveau de l'aéroport de fret aérien pour les marchandises».

Le ministre a également souligné «les efforts déployés par les agents des Douanes algériennes dans l'exercice de leurs fonctions avec professionnalisme afin d'assurer la protection de l'économie nationale et du citoyen », ajoutant que la visite a permis «de se prononcer sur le projet de la nouvelle structure organisationnelle de la Direction générale des Douanes et d'améliorer les conditions de travail des douaniers, ainsi que de revoir la loi fondamentale de ce service dans le cadre de la fonction publique».

Dans son intervention devant les cadres de la Direction général des Douanes, Faïd a exhorté l'administration à «renforcer le dispositif législatif et réglementaire et à respecter les normes internationales et les normes inscrites dans les accords ratifiés par l'Algérie».

Il n'a pas manqué de souligner l'importance de travailler «à l'adaptation de la structure des intérêts extérieurs par une présence géographique souple et évolutive, la modernisation et la professionnalisation de la gestion des ressources humaines, la promotion de l'éthique professionnelle et au renforcement du contrôle interne préalable et préventif, tout en établissant des portails opérationnels avec le reste des institutions qui interfèrent dans le commerce extérieur».

En outre, le ministres des Finances a évoqué le projet de numérisation, qui est dans ses dernières étapes préparatoires, indiquant que «ce projet va améliorer la qualité du service douanier en réduisant les délais et les coûts de traitement des dossiers douaniers en sécurisant les données du commerce extérieur et en luttant contre l'évasion fiscale et la fraude douanière».

## الانتهاء من إعداد مشروع قانون الجمارك الجديد (وزير)

أعلن وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم الثلاثاء بالجزائر العاصمة، أنه تم الانتهاء من إعداد مشروع قانون الجمارك الجديد والذي يتضمن العديد من التدابير والإجراءات الرامية لتحسين التكفل بالمتعاملين الاقتصاديين و تعزيز حماية الاقتصاد الوطني.

وأوضح الوزير، في تصريح صحفي على هامش زيارة عمل وتفقد قام بها الى مقر المديرية العامة للجمارك، ان "القانون الجديد موجود حاليا قيد الدراسة على مستوى مصالح وزارة المالية، على ان يعرض على الحكومة ثم مجلس الوزراء قبل ان يقدم الى البرلمان بغرفتيه للمناقشة".

وأضاف السيد فايد ان مراجعة قانون الجمارك تأتي في اطار التكيف مع تدابير قانون الاستثمار الجديد مع ادراج عنصر الرقمنة، وهذا في اطار عصرنة هذه الإدارة التي تعرف جملة من الإصلاحات على غرار اطلاق الخطة الاستراتيجية 2022-

2024 و النظام المعلوماتي الجديد المزمع اطلاقه قريبا.

وشدد السيد فايد في ذات الصدد على ان الهدف من هذا الاطار التشريعي الجديد هو تعزيز "مكافحة كافة اشكال الجرائم و الآفات الاقتصادية ومنها التهريب و خاصة تضخيم الفواتير".

وأبرز الوزير كذلك الجهود التي يبذلها أعوان الجمارك الجزائرية في سبيل أداء مهامهم بكل احترافية ومهنية سهرا على حماية الاقتصاد الوطني والمواطن، مضيفا ان الزيارة سمحت "بالوقوف على مشروع الهيكل التنظيمي الجديد للمديرية العامة

للجمارك وتحسين ظروف عمل الجمركيين وكذا إعادة النظر في القانون الأساسي لهذا السلك النظامي ضمن اطار الوظيفة العمومية".

وفي تدخل له أمام إدارات المديرية، حث السيد فايد هذه الإدارة على "تدعيم و تعزيز المنظومة التشريعية و التنظيمية، وتكريس المعايير و المقاييس الدولية المتضمنة في الاتفاقيات التي صادقت عليها بلادنا".

كما أبرز أهمية العمل على "تكيف هيكله المصالح الخارجية عبر تواجد جغرافي مرن و قابل للتطور، و تحديث وعصرنة واحترافية تسيير الموارد البشرية و ترقية أخلاقيات المهنة، وتعزيز الرقابة الداخلية المسبقة و الوقائية، مع إنشاء بوابات وظيفية و عملياتية مع باقي المؤسسات التي تتدخل في التجارة الخارجية".

وضمن الإجراءات الواجب منحها الأولوية على مستوى المديرية العامة للجمارك، يتابع الوزير، "وضع نظام معلوماتي جديد و شامل و رقمنة جل النشاطات الجمركية و مكافحة التصريحات الكاذبة و خاصة ما يتعلق بتضخيم الفوترة عند الإستيراد".

و إذ عبر عن ارتياحه للحصيلة التي أحرزتها الفرق العملياتية لمختلف المصالح الجمركية في إطار مكافحة التهريب لاسيما تهريب المخدرات و المؤثرات العقلية، وكذا السلع الإستهلاكية المدعمة، لفت السيد فايد الى مشروع الرقمنة الذي يعرف مراحل التحضيرية الأخيرة، وهو ما من شأنه تحسين جودة الخدمة الجمركية بتقليص آجال و تكاليف معالجة ملفات الجمركة، و تأمين بيانات التجارة الخارجية و مكافحة التهريب الجبائي و الغش الجمركي.

### -التحصيلات الجمركية فاقت 1100 مليار دج في 2022=

من جهته، استعرض المدير العام للجمارك، نور الدين خالدي، حصيلة نشاط المديرية حيث "بلغت قيمة التحصيل الجمركي خلال 2022 أزيد من 1100 مليار دج ك مبلغ إجمالي للحقوق و الرسوم الجمركية المحصلة".

و تمكنت الفرق العملياتية للرقابة و مكافحة التهريب بشتى اشكاله السنة الفارطة من "حجز ازيد من 10 اطنان من الكيف المعالج و أكثر من 4ر8 مليون وحدة من الاقراص المهلوسة و ما يفوق 520 طن من المواد الاستهلاكية المدعمة".

و بعدما أشار الى انتهاء أفواج العمل المتخصصة بالمديرية من اعداد مشروع قانون الجمارك الجديد، أكد السيد خالدي ان العمل جار على تطوير نظام معلوماتي جديد يرمي الى بناء قاعدة بيانات رقمية موثوقة "تعتمدها السلطات العمومية لتسطير التوجه العام الاقتصادي للبلاد".

وأوضح ان هدف هذا النظام، الذي سيتم اطلاقه رسميا في 5 يوليو المقبل، هو "تسيير و تأمين المبادلات التجارية الدولية و السماح باعتماد نظام رقابي فعال على عمليات الجمركة لإضفاء الشفافية المطلوبة لمكافحة فعالة للتهرب الجبائي الجمركي".

و خلال الزيارة تم استعراض النظام المعلوماتي الجديد للمديرية الموجود في مراحل الاعداد الأخيرة و الذي سيسمح بعد اطلاقه بإزالة الطابع المادي عن كافة الإجراءات الجمركية من خلال رقمنة الملفات، مع تسهيل متابعة بيانات التجارة الخارجية و ضمان شفافية أكبر. (و أ ج)

**النشروفي**  
إخبارية وطنية

خص أخلاقيات المهنة و التصريحات الكاذبة و رؤوس الأموال و الرقمنة

### 18تعليمية صارمة لإطارات الجمارك لحماية الاقتصاد

و جّه وزير المالية لعزیز فايد الثلاثاء 18 تعليمة مباشرة و صارمة لإطارات الجمارك لضمان الشفافية و النزاهة في العمل، و احترام أخلاقيات المهنة و حماية الاقتصاد الوطني و مكافحة التصريحات الكاذبة

وتضخيم الفواتير والتهرب الجبائي وتعزيز أخلاقيات المهنة ورقمنة القطاع، قائلا: “هذه توجيهات رئيس الجمهورية.. يفترض أن تتخراطوا في صميم السياسة العامة للحكومة لضمان تنفيذها.” وقال فايد خلال زيارة معاينة للنظام المعلوماتي الجديد للجمارك، المكرّس لسياسة الرقمنة التي أمر بها رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون بمقرّ مديريتها العامة، والتي يُفترض أن تدخل حيّز الخدمة رسميا بداية من شهر جانفي المقبل، بعد ما دخلت مرحلة التجريب مطلع السنة الجارية، أن الجمارك أحد أهم القطاعات الاقتصادية، التي يجب مرافقتها وتوجيهها اليوم بمقترحات وتعليمات لتحسين عمل ومهام هذه المؤسسة

ودعا المسؤول الأول عن قطاع المالية إلى أن يتمتع الجمركي بسلوك مثالي تجاه المسافر والمتعامل الاقتصادي وأن يجعل المؤسسة الاقتصادية مركز اهتماماته وأن يُكرّس تفكيره لإعادة بعث النشاطات الجمركية وتطبيق العمل تدريجيا مع تقييم الأداء بشكل منتظم وتحسين الخدمة العمومية، وترقية مناخ الأعمال ومرافقة الاستثمار المنتج عبر منح المستثمرين التسهيلات الجمركية اللازمة. وشدد وزير المالية: “يستلزم الأمر تشجيع وتنظيم محيط إدارة الجمارك، وتعزيز المنظومة التشريعية وتطبيق الاتفاقيات الدولية التي وقّعت عليها الجزائر وتكييف هياكل المصالح الخارجية مع هذه التشريعات وضمان تواجد خارجي مرن وترقية أخلاقيات المهنة.” وألح الوزير في كلمته أمام إدارات الجمارك على أهمية تعزيز الرقابة الداخلية وإنشاء بوابة عملياتية مع المؤسسات التي تتدخل في تسيير التجارة الخارجية، قائلا: “إضافة لذلك، هناك أولوية حسب رئيس الجمهورية، وهي وضع نظام معلوماتي جديد لرقمنة جل النشاطات، ومكافحة التصريحات الكاذبة، وتضخيم الفواتير، خاصة وأن المهام المسندة للجمارك تركز على فرض رقابة صارمة على القواعد الحدودية، ومراقبة حركة رؤوس الأموال من وإلى الخارج ومكافحة التهريب.” ولم يُفوّت فايد المناسبة، ليشيد بمجهودات الجمارك في أداء مهامهم بكل احترافية وسهرهم على حماية الاقتصاد الوطني، مصرّحا: “حصيلتكم المشرفة أبرزت ذلك، كافتحتم تهريب المخدرات والمؤثرات والسلع المدعمة، وانخرطتم في صميم السياسة العامة للحكومة.” كما أعلن [الوزير](#) عن التحضير لعرض قانون الجمارك الجديد على الحكومة، وبعدها مجلس الوزراء قريبا، ليُعرض لاحقا على البرلمان بغرفتيه، في حين أكد إعادة فتح ملف القانون الأساسي - يتعلّق بمراجعة التعويضات والمنح حسب إدارات الجمارك - مشيرا إلى أن الملف محل دراسة. وتحدّث فايد عن تقليص مدة الجمركة في الاستيراد ومرافقة مستوردي المواد الأولية والخدمات وبالدرجة الأولى المصدرين، لخدمة الاقتصاد الوطني. وشدد الوزير على أن السلطات العليا للبلاد وبالنظر إلى أهمية جهاز [الجمارك](#)، تولي اهتماما كبيرا بتعزيز إمكاناته المادية والبشرية واللوجستية، والسهر على أداء المهام المنوطة به على أحسن وجه، واستكمال جهاز الرقمنة الذي دخل مراحله الأخيرة، والذي سيحدث ثورة في البرمجيات وتحسين جودة الخدمة وتقليص الأجال والتكاليف ومعالجة الملفات الجمركية ومكافحة التهرب الجبائي والغش الجمركي، خاتما حديثه: “أنا مستعد لمرافقتكم لتحسين أدائكم وتقوية صفوفكم.”

**النشروفي**  
الخبرة وطنية

حو تقليص آجال وتكاليف الجمركة

## وزير المالية: رقمنة الجمارك في مراحلها الأخيرة

يتضمن مشروع قانون الجمارك الجديد العديد من التدابير والإجراءات الرامية لتحسين التكفل بالمتعاملين الاقتصاديين و تعزيز حماية الاقتصاد الوطني، وفي مقدمتها رقمنة القطاع.

وحسب ما كشف عنه وزير المالية لعزیز فايد يوم الثلاثاء، فقد تم الانتهاء من إعداد مشروع القانون، وهو موجود حاليا قيد الدراسة على مستوى مصالح الوزارة.

وتأتي مراجعة قانون الجمارك في إطار التكيف مع تدابير قانون الاستثمار الجديد، ومساعد عصرنة هذه الإدارة، من خلال تعميم الرقمنة، يوضح الوزير.

كما أكد فايد أن الهدف من هذا الإطار التشريعي الجديد هو “تعزيز مكافحة كافة أشكال الجرائم و الأزمات الاقتصادية، كالتهرب و تضخيم الفواتير.”

ومن الإجراءات التي ستحظى بالأولوية في هذا السياق “وضع نظام معلوماتي جديد وشامل، ورقمنة جلّ النشاطات الجمركية، ومكافحة التصريحات الكاذبة، وخاصة ما يتعلق بتضخيم الفوترة عند الإستيراد.”

ومن شأن مشروع رقمنة القطاع الذي يعرف مراحل التحضيرية الأخيرة، “تحسين جودة الخدمة الجمركية، بتقليص آجال وتكاليف معالجة ملفات الجمركة، ومكافحة التهرب الجبائي والغش الجمركي”، يضيف الوزير.



## وزير المالية: النظام المعلوماتي الجديد يعد ثورة رقمية في تاريخ الجهاز الجمركي

حث وزير المالية لعزیز فايد خلال زيارة قادته إلى المديرية العامة للجمارك، اليوم الثلاثاء، على ضرورة وضع نظام معلوماتي جديد و شامل، و رقمنة جلّ النشاطات الجمركية، وكذا مكافحة التصريحات الكاذبة خاصة فيما يتعلق بتضخيم الفوترة عند الإستيراد.

وخلال إلقائه كلمة رفقة المدير العام للجمارك نور الدين خالدي، إقترح وزير المالية على القطاع الجمركي، تحسين عملها بداية، من السلوك المثالي تجاه المسافرين والمتعامل الاقتصادي، معتبرا أن التصرف المثالي للموظفين سيؤدي إلى جعل المديرية العامة للجمارك في قلب منظومة التجارة الخارجية.

و في السياق ذاته دعا وزير المالية إدارة الجمارك، التفكير ماليا في إعادة بعث نشاطها ومهامها، لتحسين الخدمة العمومية، و المساهمة في تحسين مناخ الأعمال، و كذا مرافقة الاستثمار المنتج عبر تسهيلات في الإجراءات الجمركية ضمن برنامج الشراكة “جمارك المؤسسة الاقتصادية”.

و لتجسيد هذه الأهداف أوضح ذات المتحدث، أن تدعيم و تعزيز المنظومة التشريعية و التنظيمية، أمر لا مفر منه، و حتى يتم ذلك يجب تكريسه على المستوى الوطني وفق المعايير و المقاييس الدولية المذكورة في الاتفاقيات التي صادقت عليها البلاد، لتكييف هيكله المصالح الخارجية عبر تواجد جغرافي مرن و قابل للتطور، وتحديث عصرية و احترافية تسيير الموارد البشرية و ترقية أخلاقيات المهنة، بالإضافة لتعزيز الرقابة الداخلية المسبقة و الوقائية، و كذا إنشاء بوابات وظيفية و عملياتية مع باقي المؤسسات التي تتدخل في التجارة الخارجية.

و بخصوص مهام الجمارك، أوصى لعزیز فايد، على فرض الرقابة الصارمة على الحركة الحدودية للأشخاص والبضائع، و حركة رؤوس الأموال من وإلى الخارج، فضلا عن دوره الهام في مكافحة التهريب من خلال الرقابة الميدانية التي تضمنها الفرق الجمركية المنتشرة عبر ربوع الوطن.

وفي هذا الصدد، أشاد الوزير فايد، بالمجهودات الجبارة التي يبذلها أعوان الجمارك الجزائرية في سبيل أداء مهامهم بكل احترافية و مهنية، دفاعا عن الوطن ومقوماته، وسهرا على حماية الاقتصاد الوطني والمواطن، وهذا الأمر الذي تعكسه الحصيلة المشرفة التي أحرزتها الفرق العملياتية لمختلف المصالح الجمركية في إطار مكافحة التهريب لاسيما تهريب المخدرات والمؤثرات العقلية، وكذا السلع الإستهلاكية المدعمة وذات الإستهلاك الواسع، مما يؤكد مرة أخرى على الإنخراط التام للجهاز في صميم السياسة العامة للحكومة باعتباره أحد الأجهزة الفعالة لتنفيذ هذه السياسة.

ومن هذا المنطلق كشف وزير المالية، أن الجهاز استفاد من مشروع الرقمنة الذي يعرف مراحلہ التحضيرية الأخيرة قبل تدشين الرسمي للنظام المعلوماتي الجديد، و الذي سيعد ثورة رقمية في تاريخ الجهاز لما يضمنه من برمجيات جد متطورة تضمن تحسين جودة الخدمة الجمركية من خلال تقليص آجال وتكاليف معالجة ملفات الجمركة، وكذا تأمين بيانات التجارة الخارجية ومكافحة التهريب الجبائي والغش الجمركي.

و أكد وزير المالية فايد لعزیز، أن مصالحه مستعدة لتقديم كل الدعم، للجهاز قصد تحسين أدائه وتقوية صفوفه، وهذا للمجهودات المشهودة التي يبذلها أعوانه عبر كافة المصالح الجمركية، في خدمة و حماية الاقتصاد الوطني.



**خالدي: الجمارك لها مهام عسكرية للسهر على حماية الاقتصاد الوطني**



أكد المدير العام للجمارك نور الدين خالدي، اليوم الثلاثاء، خلال زيارة وزير المالية لعزیز فايد، لمقر المديرية العامة للجمارك، أن مصالحه تمكنت من تدعيم الخزينة العمومية بـ 1100 مليار دج، و إحتباط 10 أطنان من الكيف المعالج و عرقلة تهريب 520 طن من المواد الإستهلاكية المدعمة.

وفي السياق ذاته أبرز المسؤول الأول عن قطاع الجمارك ، أن الجهاز هو سلك نظامي شبه عسكري له مهام عسكرية، تسهر على حماية الاقتصاد الوطني عبر كافة الحدود الوطنية.

و في ذات السياق قال نور الدين خالدي، “أن مهام المسندة للجمارك جعلت منها ركيزة أساسية و فعالة، تركز عليها الدولة من أجل إعطاء دفعة قوية للإقتصاد الوطني و حمايته بشتى الطرق.”

و بخصوص رقمنة قطاع الجمركي، أوضح المدير العام للجمارك، أن مديريته العامة، تعمل على تجسيد رقمنة القطاع، قصد تسهيل البيانات التجارية الدولية، وإضفاء الشفافية لمعالجة الملفات.

و في صعيد آخر أوضح نور الدين خالدي، أنهم بصدد إعداد مشروع قانون جديد للجمارك ينظم و يسهل العمل و التواصل بين المديريات الجمركية و المواطنين، بحيث سيضمن هذا القانون التدابير اللازمة لتأطير للتجارة الخارجية وحماية الاقتصاد الوطني.

و أكد المدير العام للجمارك، انه يعول على مورده البشري لأداء مهامه على أكمل وجه، قصد ترقية القطاع وتطويره، من

خلال التكوين الجمركي المتواصل



## الانتهاء من إعداد قانون الجمارك الجديد

كشف وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم الثلاثاء، عن الانتهاء من إعداد مشروع قانون الجمارك الجديد والذي يتضمن العديد من التدابير والإجراءات الرامية لتحسين التكفل بالمتعاملين الاقتصاديين وتعزيز حماية الاقتصاد الوطني.

وأوضح الوزير، في تصريح صحفي على هامش زيارة عمل وتفقد قام بها الى مقر المديرية العامة للجمارك، أن القانون الجديد موجود حاليا قيد الدراسة على مستوى مصالح وزارة المالية، على أن يعرض على الحكومة ثم مجلس الوزراء قبل أن يقدم إلى البرلمان بغرفتيه للمناقشة.

وأضاف أن مراجعة قانون الجمارك تأتي في إطار التكيف مع تدابير قانون الاستثمار الجديد مع إدراج عنصر الرقمنة، وهذا في إطار عصرنة هذه الإدارة التي تعرف جملة من الإصلاحات على غرار إطلاق الخطة الاستراتيجية 2022-2024 و النظام المعلوماتي الجديد المزمع إطلاقه قريبا.

وشدد فايد في ذات الصدد على أن الهدف من هذا الإطار التشريعي الجديد هو تعزيز "مكافحة كافة أشكال الجرائم والآفات الاقتصادية ومنها التهريب و خاصة تضخيم الفواتير".



**هذا سعر 100 أورو في "السكوار"**

لا تزال أسعار العملة الأوروبية "الأورو" مقابل الدينار الجزائري، تشهد ارتفاعا رهيبا. حيث وصل [سعر](#) 100 أورو في السوق السوداء "السكوار" بالجزائر العاصمة إلى 22700 دج.

وحسب آخر التعاملات، فقد بلغ سعر 100 الأورو في [السكوار](#) مقابل 22500 دينار جزائري للشراء. ومقابل 22700 دينار جزائري للبيع.

أما الدولار الأمريكي فقد بلغ 20700 دينار جزائري للشراء ومقابل 20900 دينار جزائري للبيع.



## إطلاق النظام المعلوماتي الجديد للجمارك في 5 جويلية القادم



كشف وزير المالية، لعزیز فايد، عن تعليمات تم إسدائها لتقليص آجال الجمركة ومرافقة المصدرين.

وأوضح فايد في تصريح اليوم الثلاثاء، أن القانون الجديد للجمارك سيعرض على الحكومة قريبا.

و أضاف أنه بعد الانتهاء من القانون الذي يتضمن جملة من التعديلات المنظمة لهذا الجهاز الحساس الذي تعول عليه الدولة كثيرا، سيتم عرضه على الحكومة ثم مجلس الوزراء قبل عرضه على البرلمان.

من جهته كشف المدير العام للجمارك، خالدي، أن الانطلاق الرسمي للنظام المعلوماتي الجديد للجمارك عبر الميناء ومطار هواري بومدين والمعابر الحدودية سيكون في 5 جويلية المقبل.

**النشروفي**  
اخبار وطنية

### تخص أخلاقيات المهنة والتصريحات الكاذبة ورؤوس الأموال والرقمنة

#### 18 تعليمة صارمة لإطارات الجمارك لحماية الاقتصاد

وجّه وزير المالية لعزیز فايد الثلاثاء 18 تعليمة مباشرة وصارمة لإطارات الجمارك لضمان الشفافية والنزاهة في العمل، واحترام أخلاقيات المهنة وحماية الاقتصاد الوطني ومكافحة التصريحات الكاذبة وتضخيم الفواتير والتهرب الجبائي وتعزيز أخلاقيات المهنة ورقمنة القطاع، قائلا: “هذه توجيهات رئيس الجمهورية.. يفترض أن تنخرطوا في صميم السياسة العامة للحكومة لضمان تنفيذها.” وقال فايد خلال زيارة معاينة للنظام المعلوماتي الجديد للجمارك، المكرّس لسياسة الرقمنة التي أمر بها

رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون بمقرّ مديريتها العامة، والتي يُفترض أن تدخل حيّز الخدمة رسميا بداية من شهر جانفي المقبل، بعد ما دخلت مرحلة التجريب مطلع السنة الجارية، أن الجمارك أحد أهم القطاعات الاقتصادية، التي يجب مرافقتها وتوجيهها اليوم بمقترحات وتعليمات لتحسين عمل ومهام هذه المؤسسة الهامة.

ودعا المسؤول الأول عن قطاع المالية إلى أن يتمتع الجمركي بسلوك مثالي تجاه المسافر والمتعامل الاقتصادي وأن يجعل المؤسسة الاقتصادية مركز اهتماماته وأن يُكرّس تفكيره لإعادة بعث النشاطات الجمركية وتطبيق العمل تدريجيا مع تقييم الأداء بشكل منتظم وتحسين الخدمة العمومية، وترقية مناخ الأعمال ومرافقة الاستثمار المنتج عبر منح المستثمرين التسهيلات الجمركية اللازمة. وشدد وزير المالية: “يستلزم الأمر تشجيع وتنظيم محيط إدارة الجمارك، وتعزيز المنظومة التشريعية وتطبيق الاتفاقيات الدولية التي وقّعت عليها الجزائر وتكييف هياكل المصالح الخارجية مع هذه التشريعات وضمان تواجد خارجي من ترقية أخلاقيات المهنة.” وألح الوزير في كلمته أمام إطرارات الجمارك على أهمية تعزيز الرقابة الداخلية وإنشاء بوابة عملياتية مع المؤسسات التي تتدخل في تسيير التجارة الخارجية، قائلا: “إضافة لذلك، هناك أولوية حسب رئيس الجمهورية، وهي وضع نظام معلوماتي جديد لرقمنة جل النشاطات، ومكافحة التصريحات الكاذبة، وتضخيم الفواتير، خاصة وأن المهام المسندة للجمارك تركز على فرض رقابة صارمة على القواعد الحدودية، ومراقبة حركة رؤوس الأموال من وإلى الخارج ومكافحة التهريب.” ولم يُفوّت فايد المناسبة، ليشيد بمجهودات الجمارك في أداء مهامهم بكل احترافية وسهرهم على حماية الاقتصاد الوطني، مصرّحا: “حصيلتكم المشرفة أبرزت ذلك، كافتحتم تهريب المخدرات والمؤثرات والسلع المدعمة، وانخرطتم في صميم السياسة العامة للحكومة.” كما أعلن [الوزير](#) عن التحضير لعرض قانون الجمارك الجديد على الحكومة، وبعدها مجلس الوزراء قريبا، ليُعرض لاحقا على البرلمان بغرفتيه، في حين أكد إعادة فتح ملف القانون الأساسي - يتعلّق بمراجعة التعويضات والمنح حسب إطرارات الجمارك - مشيرا إلى أن الملف محل دراسة. وتحدّث فايد عن تقليص مدّة الجمركة في الاستيراد ومرافقة مستوردي المواد الأوليّة والخدمات وبالدرجة الأولى المصدرين، الخدمة للاقتصاد الوطني. وشدد الوزير على أن السلطات العليا للبلاد وبالنظر إلى أهمية جهاز [الجمارك](#)، تولي اهتماما كبيرا بتعزيز إمكاناته المادية والبشرية واللوجستية، والسهر على أداء المهام المنوطة به على أحسن وجه، واستكمال جهاز الرقمنة الذي دخل مرحلته الأخيرة، والذي سيحدث ثورة في البرمجيات وتحسين جودة الخدمة وتقليص الأجال والتكاليف ومعالجة الملفات الجمركية ومكافحة التهرب الجبائي والغش الجمركي، خاتما حديثه: “أنا مستعد لمرافقتكم لتحسين أدائكم وتقوية صفوفكم.”

## LAÂZIZ FAÏD ANNONCE UN NOUVEAU CODE DES DOUANES ADAPTER LE TEXTE AUX DISPOSITIONS DU CODE DE L'INVESTISSEMENT

● NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE ÉCONOMIE FORTE

*Le ministre des Finances a indiqué, hier à Alger, que le nouveau code des Douanes vise à s'adapter et à prendre en charge les nouvelles dispositions du code de l'investissement, notamment la numérisation, la facilitation des procédures et la protection de l'économie nationale, en luttant contre tous les fléaux et les crimes économiques, dont la contrebande et surtout la surfacturation, qui constitue, selon lui, un problème d'actualité.*

Ce projet est en cours d'examen au niveau du ministère des Finances et sera présenté au gouvernement et aux deux chambres, de même pour le nouveau statut particulier qui se trouve au niveau de la fonction publique, a précisé Laaziz Faïd, qui s'exprimait dans une déclaration à la presse en marge de la visite qu'il a effectuée hier au siège de la direction générale des Douanes (DGD). «Il s'agit d'une visite d'inspection après celle au niveau des services extérieurs des directions générales des impôts et du Domaine national afin de s'enquérir du plan d'action de la DGD, notamment ce qui concerne la modernisation de cette administration importante et stratégique pour l'Etat», a affirmé le ministre. Il a souligné «l'état d'avancement de plusieurs projets les plus importants et les plus stratégiques de numérisation voire le système d'information intégré qui sera lancé dans les jours qui viennent».

Le premier argentier du pays a inspecté ce système dont les essais ont été lancés en janvier dernier par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, à l'occasion de la journée mondiale des Douanes, rappelle-t-il. Pour lui, c'est un projet d'ampleur nationale et stratégique. «Selon les éléments fournis, il avance très bien et il sera inauguré prochainement», a assuré M. Fayed.

### Numérisation, un projet en phase finale

Il a affirmé que les hautes autorités du pays accordent un intérêt particulier à l'administration douanière à travers le renforcement de ses moyens humains et matériels. «L'institution a bénéficié du projet de numérisation qui est phase de finalisation. Il constitue une révolution numérique dans les annales des Douanes algériennes. Il compte des logiciels



Ph. A. Asselah

ultramodernes, ce qui va permettre la réduction des délais et des frais ainsi que la lutte efficace contre la fraude, la transparence dans le traitement des dossiers de dédouanement et la sécurisation des données relatives au commerce extérieur.»

Au cours de cette visite, le ministre a instruit les responsables à l'effet d'améliorer le travail de cette institution importante «présente au niveau des frontières terrestres, aériennes, maritimes et des postes frontaliers», soutient-il. «Les Douanes constituent le miroir qui reflète l'organisation des institutions de l'Etat d'une manière globale d'où l'obligation au douanier de faire preuve d'un comportement notamment avec les voyageurs et les opérateurs économiques», insiste-t-il, précisant que l'administration douanière est au cœur du système économique. «D'où l'impératif de situer l'entreprise économique dans le centre de ses préoccupations», dit-il dans une allocution prononcée lors d'une réunion avec les cadres des Douanes.

Une autre instruction a été mise en avant, à savoir relancer l'activité douanière à travers l'élaboration d'un programme et procéder périodiquement à son évaluation.

«Ce programme doit être constitué essentiellement en l'amélioration du service public, la contribution à l'amélioration du climat des affaires et l'accompagnement de l'investisseur producteur par des facilitations des procédures douanières», détaille le ministre.

Pour ce faire, M. Faïd a insisté sur la prise de mesures dont l'actualisation et le renforcement de la législation et de la réglementation, la modernisation et le professionnalisme dans la gestion des ressources humaines, la promotion de la déontologie, l'adaptation de la présence géographique des services extérieurs, la création de portails électroniques fonctionnels et pratiques dans le cadre de la coordination avec les entreprises en lien avec le commerce extérieur ainsi que le renforcement du contrôle interne et préventif.

### Lutte contre la surfacturation, cheval de bataille des Douanes

Le ministre des Finances a soutenu que la priorité doit être accordée à certaines mesures dans le cadre de l'application des orientations du président de la République. Il a cité, entre autres, la mise en place d'un nouveau système d'information intégré, la numérisation de toutes les activités douanières et la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation des opérations d'importation.

En outre, la mission des douaniers au niveau des frontières terrestres, aériennes et maritimes est basée essentiellement sur le contrôle rigoureux du mouvement des personnes et des marchandises et des capitaux de et vers l'étranger ainsi que «leur rôle important dans la lutte contre la contrebande à travers un contrôle sur le terrain mené par les différentes brigades des Douanes réparties à travers le territoire national», a affirmé le ministre.

Dans ce cadre, M. Faïd a tenu à saluer les efforts des douaniers qui accomplissent leurs missions avec professionnalisme et engagement dans le cadre de la défense du pays et de la protection du citoyen et de l'économie nationale et l'identité nationale. «Le bilan opérationnel réalisé notamment dans le cadre de la lutte contre la contrebande des produits alimentaires subventionnés, le narcotrafic, démontre l'adhésion totale de la direction générale des Douanes à la politique du gouvernement en tant qu'institution active et importante dans l'exécution de cette politique», a assuré le ministre des Finances, qui a réitéré, à la fin, l'engagement de son département à soutenir et accompagner l'institution douanière dans l'intérêt de l'économie nationale.

Neila Benrahal

NOUREDDINE KHALDI, DG DES DOUANES :

## «ASSURER LA SÉCURISATION DE NOS FRONTIÈRES»

Le directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi, a annoncé que le groupe de travail spécialisé de la DGD a finalisé l'élaboration du projet du nouveau code des Douanes. «Ce projet stipule de nouvelles dispositions qui garantissent l'encadrement des opérations du commerce extérieur dans le but de simplifier les procédures de traitement du mouvement des personnes et des marchandises ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces pour assurer la sécurisation des frontières nationales et la protection de l'économie nationale», précise-t-il. «Il ne s'agit pas de la révision du code actuel mais de l'élaboration d'un nouveau code afin de l'adapter aux aspirations des opérateurs économiques.»

Khaldi a assuré que la DGD œuvre à l'exécution de la politique économique de l'Etat à travers l'élaboration de plans d'action adaptés à l'orientation économique du pays. Il a cité le dernier plan stratégique allant de la période de 2022 à 2024 basé sur la politique générale du gouvernement et les recommandations de l'Organisation mondiale des Douanes. «Ce plan d'action constitue une feuille de route et un guide de référence pour le travail des services des Douanes à tous les niveaux, soit les



services centraux, les services extérieurs et les unités opérationnelles», détaille-t-il.

### Lancement du système d'information intégré

Le DGD a évoqué le système d'information intégré développé par son institution qui est en phase très avancée et qui sera lancé au niveau de trois sites pilotes à savoir le poste frontalier Layoune, à El Tarf, l'aéroport international d'Alger et le port d'Alger. «Il vise la mise en place d'une base de données numérique qui constituera un outil d'orientation pour les pouvoirs publics dans l'élaboration de l'orientation économique générale

du pays», indique-t-il. En outre, ce système va permettre de faciliter et de sécuriser les données des échanges commerciaux internationaux et l'adoption d'un système de contrôle efficace des opérations douanières pour plus de transparence dans le traitement de ces dossiers, comme il permettra une lutte efficace contre l'évasion fiscale douanière.

Le DG des Douanes a cité les différentes missions du corps des Douanes, «un corps paramilitaire qui veille à la protection de l'économie nationale à travers l'exécution de la politique économique de l'Etat visant la promotion de l'investissement producteur, la promotion du secteur des exportations hors hydrocarbures», dit-il. De même, la mission des douaniers s'inscrit en droite ligne de la stratégie sécuritaire du pays en coordination avec les différents services de sécurité, à leur tête l'ANP «dans le but de préserver la sécurité et l'ordre publics». En ce sens, il a cité les coups de filet réalisés lors de la lutte contre la contrebande sous toutes ses formes et la mise en échec des tentatives d'introduction de la drogue qui visent à attenter à la stabilité du pays et à l'unité nationale par des narcotrafiants. Sur le plan international, le DG des Douanes a signalé une «avancée si-

gnificative» en matière de représentation au niveau international, grâce aux nombreux postes importants occupés au sein de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD). Il s'est félicité de la validation de quatre cadres algériens comme experts internationaux dans différentes spécialités de l'OMD, ainsi que l'admission d'un cadre douanier au secrétariat de SG de l'OMD. «C'est un grand acquis après une longue absence», relève-t-il.

Enfin, M. Khaldi a réitéré «la mobilisation des douaniers tous grades confondus dans ce contexte particulier marqué par des défis économiques et géopolitiques, nécessitant la conjugaison des efforts de toutes les institutions pour la promotion de l'exportation. Les douaniers mobilisés au niveau des frontières nationales et à travers le pays sont grandement mobilisés pour déjouer toutes les tentatives et

les plans qui touchent à l'économie nationale et visent la déstabilisation du pays», assure-t-il. Il a fait savoir, dans une déclaration à la presse, que le ministre des Finances a écouté les préoccupations des fonctionnaires par le biais du directeur des ressources humaines. «Un exposé sur la réorganisation de l'administration douanière a été présenté au ministre. Ce projet a été transmis à la tutelle», fait-il savoir.

Le directeur des moyens et le chef du projet de la numérisation de l'administration douanière, le contrôleur général principal, Redouane Boutaleb, a indiqué de son côté, que le système d'information intégré sera lancé au niveau des trois sites pilotes, le 5 juillet prochain, à l'occasion de la fête de l'Indépendance et de la jeunesse, et qu'il sera généralisé d'ici le mois de septembre 2023.

Neila B.

### SAISIE DE PLUS DE 10 TONNES DE KIF TRAITÉ

En chiffres, le directeur général des Douanes a rappelé la saisie, en 2022, de plus de 520 tonnes de produits subventionnés, plus de 10 tonnes de kif traité et plus de 4,8 millions de comprimés psychotropes. De même pour l'alimentation du Trésor public. «Les Douanes ont réalisé en 2022 un recouvrement de plus de 1.148 milliards DA de taxes et droits douaniers», relève-t-il.

N. B.

Mercredi 7 Juin 2023

**COUR D'APPEL D'ALGER**  
**Le trésor public**  
**réclame**  
**50 000 milliards**  
**de dinars à la**  
**famille Tahkout**

Le procureur de la République près la Cour d'Alger a requis des peines allant de 15 à 5 ans de prison contre plusieurs membres de la famille Tahkout et d'autres accusés dans la retentissante affaire de recel de véhicules de luxe.

Le procureur a requis une peine de 15 ans de prison contre l'accusé, Rachid Tahkout, en sa qualité d'administrateur de Sima Motors Company, et une peine de 12 ans de prison contre Ibrahim Tahkout, Ali Tahkout, Bilal Tahkout, Nasser Tahkout et Hamid Tahkout.

Le procureur a également requis des peines allant de 5 à 10 ans contre le reste des prévenus, avec confiscation de tous les biens saisis, immobiliers et comptes bancaires des prévenus mentionnés dans les procès-verbaux de saisie délivrés par le juge d'instruction, ainsi que ceux non mentionnés, qu'ils soient au nom des prévenus ou transférés à d'autres.

La justice a poursuivi les prévenus dans cette affaire pour faux et usage de faux dans des documents administratifs, ainsi que le blanchiment d'argent.

En outre, les peines réclamées par le représentant du ministère public à l'encontre du reste des prévenus, qui sont des ouvriers et employés de la société « Cima Motors », des particuliers, ainsi que des employés, varient entre 5, 7, 8, et 10 ans de prison, avec requête en condamnation des prévenus qui sont en fuite « F.M. », « R.Q », « B.H », « D.A », et « SH », avec une peine de 15 ans de prison et une amende de 8 millions de dinars, contre l'émission d'un mandat d'arrêt international à leur encontre.

De son côté, le trésor public a exigé que la famille Tahkout l'indemnise à hauteur de 50 000 milliards de centimes, tandis qu'il réclame une indemnisation de 1 million de dinars pour chaque accusé poursuivi dans l'affaire.

Le pôle pénal spécialisé du tribunal de Sidi M'hamed avait, pour rappel, prononcé dans cette affaire des peines allant de 10 ans de prison à l'acquiescement avec la confiscation des biens saisis.

**R. N.**



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger